

Assemblée des membres du 27 mai 2025

Commentaires et propositions du Comité

Nous nous réjouissons de vous accueillir à l'Assemblée des membres de seeland.biel/bienne à l'Hôtel de ville de Büren an der Aare. Nous sommes heureux de vous fournir les explications et les propositions suivantes pour les différents points de l'ordre du jour.

Point 3

Comptes annuels 2024 et rapport de l'organe de révision: approbation

Annexe:

- » Comptes annuels 2024 (annexe Point 3)

Les comptes annuels bouclent sur un excédent de revenus de 15'832 fr. Un excédent de charges de 6'475 fr. avait été budgété. Les capitaux propres s'élèvent à 145'061 fr. Vous trouverez des explications détaillées des comptes annuels et le rapport de révision dans l'annexe.

Proposition

Le Comité propose à l'Assemblée des membres

- » la prise de connaissance du rapport de l'organe de révision.
- » l'attribution de 14'818 fr. 95 au financement spécial « Énergie et climat »
- » d'approuver les comptes annuels au 31.12.2024 avec des charges de 1'741'876 fr. 25, des revenus de 1'757'708 fr. 76 et un excédent de revenus de 15'832 fr. 51.

Point 4

Rapport annuel 2024: approbation

Annexe:

- » Rapport annuel 2024 (annexe Point 4)

Le rapport annuel met en évidence douze thèmes sur lesquels seeland.biel/bienne a travaillé au cours de l'année sous revue et présente la composition des organes et les comptes annuels 2024.

Proposition

Le Comité propose à l'Assemblée des membres d'approuver le rapport annuel 2024.

Point 5

Conception régionale des transports et de l'urbanisation CRTU 2025 et Projet d'agglomération « Bienne/Lyss » de 5^e génération (PA5): décision

Annexes :

CRTU Bienne-Seeland 2025 (en allemand)

- » Rapport (annexe Point 5.1)
- » Rapport explicatif Vision future Anet/Cerlier, Seeland inférieur, Lyss/Aarberg (annexe Point 5.2)
- » Rapport explicatif Secteurs prioritaires pour l'extension du milieu bâti habitat / activités (annexe Point 5.3)
- » Mesures (annexe Point 5.4)
- » Carte synoptique (annexe Point 5.5)

Projet d'agglomération Bienne/Lyss de 5^e génération

- » Rapport principal (annexe Point 5.6)
- » Mesures (annexe Point 5.7)
- » Ouvrage cartographique (annexe Point 5.8)

Mandat

La coordination de la planification de l'urbanisation, du paysage et des transports au-delà des frontières communales est l'une des tâches essentielles de seeland.biel/bienne. Conformément aux prescriptions du Canton et de la Confédération, seeland.biel/bienne élabore tous les quatre ans la Conception régionale des transports et de l'urbanisation Bienne-Seeland (CRTU) et le Projet d'agglomération « Bienne/Lyss » (PA).

La CRTU et le PA définissent la stratégie supracommunale de développement territorial et des transports. En tant que Plan directeur régional, ils contiennent des prescriptions contraignantes pour les communes et le Canton. Les contenus contraignants pour les autorités sont désignés dans les documents. Le PA sert également de base au cofinancement des projets de transports par la Confédération. Les précédents PA de la 1^{re} à la 4^e générations ont déclenché des subventions fédérales à hauteur de quelque 75 millions de francs.

Élaboration

La CRTU 2025 et le PA5 ont été élaborés en parallèle et sont coordonnés en termes de contenu. L'élaboration a été réalisée dans le cadre d'une organisation de projet largement soutenue par les communes, des services spécialisés cantonaux et des experts externes. La gestion du projet a été assurée par les organes de direction « Développement territorial et paysage » (CRTU 2025) et « Agglomération biennoise » (PA5).

La participation publique s'est déroulée du 11 janvier au 11 mars 2024. Les documents ont été soumis au Canton pour examen préalable fin juin 2024. Le rapport de l'examen préalable contenait un certain nombre de réserves matérielles et formelles, qui ont pu être résolues.

CRTU 2025 : première étape du remaniement intégral

La CRTU date de 2012 et a été mise à jour en 2016 et 2021. Elle fera l'objet d'un remaniement intégral en deux étapes. Lors de la première étape (CRTU 2025), une nouvelle vision future sera introduite pour les espaces partiels d'Anet/Cerlier, de Lyss/Aarberg et du Seeland inférieur, les Secteurs prioritaires pour l'extension du milieu bâti habitat / activités (secteur de zones à bâtir potentielles d'importance régionale) seront remaniés et toutes les mesures seront mises à jour.

Les autres contenus de la CRTU seront remaniés lors d'une deuxième étape jusque 2029.

PA5 : développement de la 4^e génération

Le Projet d'agglomération « Bienne/Lyss » a été entièrement remanié lors de la 4^e génération et sera complété et mis à jour ponctuellement pour la 5^e génération. Sur la base de la nécessité d'agir et des stratégies, 81 mesures seront définies dans les domaines du paysage, de l'urbanisme et des transports. Avec le PA5 des subventions fédérales seront demandées pour 39 mesures en matière de transports pour un montant de quelque 172 millions de francs. En fonction du taux de subvention, une subvention fédérale de 52 à 86 millions de francs peut être attendue.

Procédure à suivre

Suite à la prise de décision, la CRTU 2025 et le PA5 seront déposés à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire. Le Canton soumettra les projets d'agglomération bernois avec la synthèse cantonale et la décision du Conseil-exécutif à la Confédération fin juin 2025.

Proposition

Le Comité propose à l'Assemblée des membres d'approuver la CRTU Bienne-Seeland 2025 et le Projet d'agglomération « Bienne/Lyss » de 5^e génération, composés des huit documents suivants :

CRTU 2025 :

- » Rapport
- » Rapport explicatif Vision future Anet/Cerlier, Lyss/Aarberg, Seeland inférieur
- » Rapport explicatif Secteurs prioritaires pour l'extension du milieu bâti habitat / activités
- » Mesures
- » Carte synoptique 1:35 000

Projet d'agglomération 5^e génération :

- » Rapport principal
- » Mesures
- » Ouvrage cartographique

Point 6**Crédit supplémentaire pour le Concept global des rives du lac: décision**

En décembre 2024, le Comité a adopté le « [Concept de développement des rives du lac](#) » et décidé de commencer à travailler sur un Concept global des rives du lac. Un Concept global pour les rives des lacs bernois est également demandé dans une motion approuvée par le Grand Conseil. Le Canton déterminera prochainement la procédure à suivre. On peut supposer qu'il veut aborder la planification globale en collaboration avec les régions concernées.

Afin que les travaux puissent être entrepris au second semestre 2025, le Comité demande à l'Assemblée des membres d'approuver un crédit supplémentaire de 30'000 fr. Une subvention cantonale d'au moins 50% est attendue. Selon les statuts, les crédits supplémentaires supérieurs à 10'000 fr. (montant net à la charge de sb/b) doivent être approuvés par l'Assemblée des membres.

Proposition

Le Comité propose à l'Assemblée des membres d'approuver le crédit supplémentaire de 30'000 fr. à la charge des comptes 2025 (compte 110'307) pour le Concept global des rives du lac.